



Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale
de la jeunesse et des sports
Jean-Michel Blanquer
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Monsieur le Ministre

Le 16 novembre, vous avez annoncé que les Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) ne seraient pas éligibles à la prime d'équipement informatique. Cette décision est pour nous, personnel d'éducation, incompréhensible. Elle est également vexatoire face aux économies de bouts de chandelles ainsi opérées. Elle méconnaît la réalité de notre métier et de notre travail.

Indigné-e par cette exclusion car pleinement partie prenante en tant que CPE des équipes pédagogiques, je vous demande de revenir sur ce choix et de faire en sorte que les CPE en bénéficient, au même titre que les enseignants.

Avec mes salutations les plus respectueuses